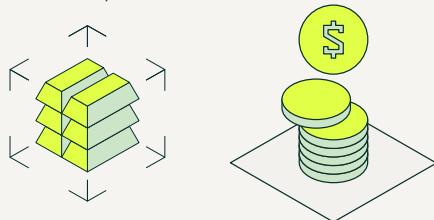


# Les avantages des placements accréditifs en matière de planification fiscale

## Qu'est-ce que les placements accréditifs?

**1**

Les entreprises canadiennes de l'industrie des ressources ont besoin de capitaux pour l'exploration.



**2**

Pour encourager l'exploration des ressources canadiennes, le gouvernement permet aux entreprises admissibles de « transférer » les dépenses d'exploration aux investisseurs, que ces derniers utilisent à titre de compensation fiscale.

**3**

Les investisseurs qui effectuent des placements dans des sociétés en commandite accréditives peuvent déduire l'intégralité du placement de leurs revenus pendant l'année au cours de laquelle le placement est fait.

## Les avantages des sociétés en commandite accréditives en matière de planification financière pour différents investisseurs

Après une période maximale de 2 ans (selon la durée de participation à la société en commandite), la participation à la société en commandite expire et le placement est transféré dans un fonds commun de placement désigné. L'investisseur peut maintenant vendre le fonds, où ses gains en capital imposables sont limités à 50 % des produits.

« JE DISPOSE DE PERTES EN CAPITAL QUE JE N'AI PAS ENCORE UTILISÉES »

« JE PASSE DANS UNE TRANCHE D'IMPOSITION MARGINALE INFÉRIEURE »

« J'AI UN HORIZON DE PLACEMENT À PLUS LONG TERME (+ DE 5 ANS) »

Effectuer des placements dans des sociétés en commandite accréditives convertit de façon efficace les revenus en gains en capital **afin que les investisseurs puissent profiter des pertes en capital non utilisées** qu'ils reportent lorsqu'ils vendent leurs actions dans la société de fonds commun de placement, réduisant ainsi leurs revenus imposables.

Un investisseur qui achète des actions dans une société en commandite accréditive décide de maintenir sa visibilité dans le secteur des ressources et de reporter ses impôts. Par conséquent, il ne vend pas ses actions de la société de fonds commun de placement. Lorsque l'investisseur prend sa retraite et se retrouve dans une tranche d'imposition marginale inférieure, il vend le fonds, ce qui entraîne l'imposition des gains en capital sur 50 % de ses produits, à hauteur de son nouveau taux d'imposition marginal inférieur.

De même, avec un horizon de placement à plus long terme, un investisseur peut être bien placé pour profiter d'une stratégie de report de l'impôt en effectuant un « transfert libre d'impôt » dans une société de fonds commun de placement, ce qui permet ensuite à son placement de bénéficier de la capitalisation jusqu'à ce qu'un des événements suivants se produise :

- **il subit des pertes en capital dans d'autres placements qu'il peut maintenant utiliser pour compenser ses gains en capital;**
- **il se retrouve dans une tranche d'imposition marginale inférieure.**

# Exemples de placements accréditifs

## 1

Les placements accréditifs offrent l'une des dernières stratégies avancées de planification fiscale au Canada.

De façon comparable aux REER, les placements accréditifs permettent aux investisseurs de déduire de leurs revenus personnels le plein montant du placement dans l'année du placement. À la dissolution de la société en commandite accréditive, le placement est transféré dans une société de fonds communs de placement désignée. L'investisseur peut maintenant vendre le fonds, où ses gains en capital imposables sont limités à 50 % des produits.

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	FLUX DE TRÉSORERIE NET SUR 2 ANS
Placement dans une société en commandite accréditive	(10 000 \$)		(10 000 \$)
Économie d'impôt <sup>1</sup>	5 350 \$		5 350 \$
Rachat du placement <sup>2</sup>		10 000 \$	10 000 \$
Impôts à payer sur les gains en capital <sup>3</sup>		(2 675 \$)	(2 675 \$)
Flux de trésorerie après impôt	(4 650 \$)	+ 7 325 \$	= 2 675 \$
Rendement après impôt <sup>4</sup>			<b>57 %</b>

<sup>1</sup> Suppose le taux d'imposition marginal le plus élevé pour l'Ontario, soit 53,5 %. Le taux d'imposition varie en fonction de la province.

<sup>2</sup> Suppose l'absence de pertes ou de gains nets à l'échéance. Au moment du rachat, en échange d'un traitement fiscal favorable, la valeur complète du placement est considérée comme un gain en capital.

<sup>3</sup> Suppose un taux d'imposition marginal de 53,5 % x 50 % du taux d'inclusion des gains en capital  $\times 10 000 \$ = 2 675 \$$

<sup>4</sup> Le coût du placement après impôt s'élève à 4 650 \$. Le rendement après impôt se calcule comme suit : 2 675 \$/4 650 \$ = 57 %

## 2

Un excellent outil de planification du patrimoine.

En plus du report d'impôt réalisé au moyen du report de position à une catégorie sociétés décrit ci-dessus, un investisseur peut tirer profit de tout report d'une perte en capital dont il dispose, qui peut être utilisé pour contrebalancer son gain en capital.

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	FLUX DE TRÉSORERIE NET SUR 2 ANS
Placement dans une société en commandite accréditive	(10 000 \$)		(10 000 \$)
Économie d'impôt <sup>1</sup>	5 350 \$		5 350 \$
Rachat du placement <sup>2</sup>		10 000 \$	10 000 \$
Pertes en capital nettes rajustées de 10 000 \$		compense le gain en capital	
Impôts à payer sur les gains en capital <sup>3</sup>		0 \$	0 \$
Flux de trésorerie après impôt	(4 650 \$)	+ 10 000 \$	= 5 350 \$
Rendement après impôt <sup>4</sup>			<b>115 %</b>

<sup>1</sup> Suppose le taux d'imposition marginal le plus élevé pour l'Ontario, soit 53,5 %. Le taux d'imposition varie en fonction de la province.

<sup>2</sup> Suppose l'absence de pertes ou de gains nets à l'échéance. Au moment du rachat, en échange d'un traitement fiscal favorable, la valeur complète du placement est considérée comme un gain en capital.

<sup>3</sup> Suppose que l'investisseur profite d'un report de pertes en capital nettes rajustées de 10 000 \$ qu'il a appliquée sur le placement.

<sup>4</sup> Puisque le gain en capital a été réduit à zéro, l'imposition sur les gains en capital se situe probablement à zéro.

<sup>5</sup> Le coût du placement après impôt s'élève à 4 650 \$. Le rendement après impôt se calcule comme suit : 2 675 \$/4 650 \$ = 57 %

[ninepoint.com/fr](http://ninepoint.com/fr)



---

Partenaires Ninepoint LP est le gestionnaire de placements pour plusieurs fonds (collectivement, les « Fonds »). Toute l'information importante à propos de ces Fonds, y compris les objectifs et stratégies de placement, de même que les renseignements sur les options d'achats, les frais de gestion applicables, les commissions de performance (le cas échéant), ainsi que les dépenses, est incluse dans leur prospectus. Veuillez lire attentivement le prospectus avant d'effectuer un placement. La détention de parts d'un fonds de placement s'accompagne de dépenses et de frais courants. Un fonds de placement exige la préparation de documents de déclaration qui contient des renseignements clés le concernant. Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur le fonds dans ces documents. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue régulièrement et les rendements passés ne se reproduisent pas nécessairement. La présente communication ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat des titres des Fonds.

De façon générale, le Fonds est exposé aux risques suivants. Consultez le prospectus du Fonds pour obtenir une description de ces risques : les placements spéculatifs; les risques sectoriels; l'absence d'antécédents d'exploitation de la société en commandite; les variations des valeurs liquidatives; l'évaluation et la liquidité des émetteurs de ressources; le ralentissement économique mondial; le risque en matière de fiscalité; le manque de liquidité des parts; les primes d'émissions d'actions accréditives; la dépendance à l'égard du gestionnaire ou du sous-conseiller; les conflits d'intérêts; la possibilité pour les sociétés en commandite de recevoir des titres illiquides lors de la dissolution; les ressources financières du commandité; la transférabilité des parts; les restrictions à la revente des titres du portefeuille; les ventes à découvert; les produits dérivés; l'absence de placements appropriés; le risque lié à la cybersécurité; la perte éventuelle de la responsabilité limitée; et la facilité de prêt.

L'information contenue dans la présente communication ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller financier pour déterminer si les titres du Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays.

Les considérations fiscales applicables à un investisseur varieront en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment si les parts de fonds accréditifs sont considérées comme des immobilisations, la province ou le territoire dans lequel il réside, exploite une entreprise ou a un établissement permanent, le montant qui constituerait son revenu imposable n'eût été sa participation dans le fonds accréditif, et la qualification juridique de l'investisseur en tant que particulier, société, fiducie ou société de personnes.

Partenaires Ninepoint LP n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages directs ou indirects pouvant découler de l'utilisation de cette information. L'information ne doit pas être considérée par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement ou à l'avis de conseillers juridiques et fiscaux.